

CRÉON, RÉFÉRENDUM. Les membres du comité consultatif seront vite désignés afin de mettre en place l'information et la consultation

Bientôt le comité

Jean-Marie Darmian, maire et conseiller général de Créon, a reçu hier un courrier du préfet de Gironde annonçant que ce dernier retire sa procédure engagée devant le tribunal administratif.

Le représentant de l'État contestait la légalité du référendum annoncé par le Conseil municipal sur l'éventuelle inclusion de Créon dans la future métropole bordelaise.

Le 6 août dernier, les édiles créonnais décidaient d'organiser un référendum sur le thème : « Souhaitez-vous l'inclusion de la ville de Créon dans le périmètre d'une métropole bordelaise telle que définie par le projet de réforme des collectivités territoriales ? » porté notamment par la commission Balladur.

Pas compétent

Dominique Schmitt, préfet de Gironde, saisissait le tribunal administratif, parce que le référendum ne portait pas sur un projet de délibération et n'entrerait pas dans les compétences de la commune. Ce qui est nécessaire pour un référendum « décisionnel » c'est-à-dire engageant les élus dans le sens voulu par les électeurs.

Vendredi 21 août, devant plusieurs dizaines d'habitants et de représentants des communes voisines, le Conseil municipal annulait sa délibération précédente à l'unanimité, moins une abstention. Puis l'assemblée communale prenait une seconde délibération.

Comité consultatif

Adoptée à l'unanimité, celle-ci décidait la création d'un comité consultatif, de l'organisation d'une campagne d'information et d'une consultation citoyenne. Elle prévoit en outre, un « référendum d'initiative locale décisionnel dès que le périmètre de la métropole sera officiellement notifié à la commune ».

Enfin le Conseil municipal souhaite étendre son initiative à toutes les communes qui ne souhaitent pas a priori, être incluses contre leur gré, dans un périmètre lié au périmètre actuel du Sysdau (Syndicat du schéma de cohérence de l'aire métropolitaine). Le noyau fondateur du comité consultatif sera désigné dans les prochains jours.

Tous les citoyens de la commune sont invités à faire acte de candidature pour participer à cet organisme.

Les réunions publiques d'information sur la réforme des collectivités locales sont prévues pour les 3, 10 et 15 octobre prochain.

De son côté, la section locale du Parti de gauche se félicite de la « résistance » des élus locaux et postule pour participer activement au comité consultatif



Lors de la dernière séance du Conseil municipal. (Photo thierry david)